

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Desgomin

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit pour la désinfection professionnelle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: JOHANNES KIEHL KG  
Rue: Robert-Bosch-Str. 9  
Lieu: D-85235 Odelzhausen  
Téléphone: +49 8134 9305-0 Téléfax: +49 8134 6466  
e-mail: info@kiehl-group.com  
Internet: www.kiehl-group.com  
Service responsable: Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240  
Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43  
Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145  
Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59  
Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029  
ETTSZ /Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest,  
Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199  
Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662  
Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Laurylamine Dipropylenediamine

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Desgomin

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 2 de 11

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

conforme à 648/2004/CE: tensioactifs non ioniques <5%, tensioactifs anioniques <5%, séquestrants, biocides

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 3 de 11

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine			>= 5 - < 9 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
69011-36-5	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO			>= 3 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
79-33-4	L(+)-acide lactique			>= 1 - < 3 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salts			>= 1 - < 3 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques et facteurs M**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques et facteurs M		
2372-82-9	219-145-8	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine	>= 5 - < 9 %
	M akut; H400: M=10 M chron.; H410: M=1		
69011-36-5	931-138-8	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO	>= 3 - < 5 %
	Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 6 - < 10		
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salts	>= 1 - < 3 %
	Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Donner de l'oxygène. Le secouriste doit se protéger.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Appeler immédiatement un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 4 de 11

Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun à notre connaissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Rincer abondamment avec de l'eau.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 5 de 11

Débit de renouvellement de l'air par heure: 3 (minimum)

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Préventions des incendies et explosion**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Information supplémentaire**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas entreposer près des acides.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conservé le récipient bien fermé.

Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Non demandé.

**Mesures d'hygiène**

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

**Protection des mains**

Gants de protection

Recommandation : des gants en nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

**Protection de la peau**

vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

**Protection respiratoire**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

appareil respiratoire avec filtre ABEK

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 6 de 11

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 10,0	K-QP1012C
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:	<-5 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>98 °C	
Point de sublimation:	non applicable	
Point de ramollissement:	non applicable	
Point d'écoulement:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	
<b>Inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
<b>Dangers d'explosion</b>		
Non-explosif		
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Température d'inflammation:	non applicable	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	indéterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>		
Sans rapport		
Pression de vapeur:	indéterminé	
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm <sup>3</sup>	K-QP1012E
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
indéterminé		
Coefficient de partage:	indéterminé	
Viscosité dynamique:	indéterminé	
Viscosité cinématique:	indéterminé	
Durée d'écoulement:	indéterminé	
Densité de vapeur:	indéterminé	
Taux d'évaporation:	indéterminé	

**9.2. Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Desgomin

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 7 de 11

Teneur en corps solides:

indéterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer a des températures supérieures à 35 °C.

### 10.5. Matières incompatibles

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine				
	orale	DL50 mg/kg	261	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>600	Rat	
69011-36-5	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO				
	orale	ATE mg/kg	500		

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Desgomin

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 8 de 11

#### Information supplémentaire

La classification a été faite sur la base du calcul de la norme de préparation (88/379/CEE).

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,068	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,054	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,073	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0069	3 d	Desmodesmus subspicatus	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié. Les tensioactifs présents dans le produit sont conformes aux exigences du Règlement relatif aux détergents N° 648/2004/CE.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Information supplémentaire

Demande Chimique en Oxygène (DCO) 1186 mg O<sub>2</sub>/g.

Ne pas contaminer l'eau.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

##### L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 9 de 11

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3267
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (N,N-Bis(3-aminopropyl)dodécylamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3267
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (N,N-Bis(3-aminopropyl)dodécylamine)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non demandé

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 10 de 11

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1 / 13

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Desgomin**

Date de révision: 05.03.2020

Code du produit: j3506\_sd

Page 11 de 11

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*